

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Générale des Services-UG DGS

**ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU
CONCOURS IMPACTS 2025
JURY DU 24 SEPTEMBRE 2025**

N° 2025 - D - 337

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°2025.03.055 du conseil communautaire du 27 mars 2025 approuvant le lancement du Concours « Impacts » 2025 visant à détecter, soutenir et récompenser un projet portant une innovation en faveur de l'accélération des transitions environnementales, sociales et sociétales.

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au président,

Vu, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, le jury d'audition du Concours « Impacts » qui s'est tenu le 24 septembre 2025 sous la Présidence de Jean-Jacques FOURNIE,

DECIDE

Article 1^{er} : Sont approuvées les conventions passées avec les bénéficiaires indiqués à l'article 2 pour l'attribution de subventions dans le cadre du Concours Impacts 2025 pour un montant total de 50 000 €.

Article 2 : Ces aides sont réparties comme suit :

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

Lauréat	Projet	Projet soutenu	Montant
GOUPIL TECHNOLOGY	UNIVRSITY	UNIVRSITY : solution logicielle permettant d'évoluer dans un jumeau numérique et de suivre des scénarios pédagogiques, de pratiquer et de corriger ses erreurs en direct.	10 000 €
FRANCOIS GODREAU	VESPATRAP	Piège intelligent, intégrant une intelligence artificielle embarquée, capable de reconnaître et capturer sélectivement les frelons asiatiques.	10 000 €
KAPSULE	REEVOLT	Reevolt révolutionne la manière d'épargner en introduisant une épargne sans effort, directement liée aux économies d'énergie réalisées au quotidien.	10 000 €
SAID ABOUDOU MAMADOU	MYCOWASTE	Fabrication d'objets éco-conçus à base de mycélium, à partir de biodéchets urbains.	10 000 €
TEAM SPIRIT ACADEMY	SAGA	SAGA : lot de jeux de cartes pédagogique pour faciliter l'intégration et la cohésion dès la rentrée scolaire.	10 000 €
TOTAL			50 000 €

Article 3 – Cette aide sera mandatée en 1 fois à la signature de la convention ; le bénéficiaire disposera de 12 mois pour présenter les factures et pièces justificatives jugées recevables permettant de justifier des dépenses prévisionnelles.

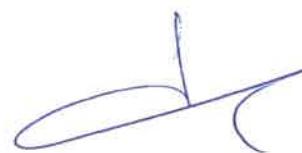
Article 4 – La dépense est inscrite au budget principal 2025 – nature 65742 – fonction 632

Article 5 - La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 NOV. 2025

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 12 NOV. 2025
Publié ou notifié,
Le

12 NOV. 2025